



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



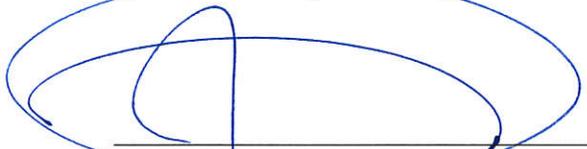
AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 11 avril 2022, le conseil municipal a adopté une résolution concernant une modification du calendrier des séances ordinaires de la prochaine année. En voici le résultat :

- **Le lundi 15 août** (au lieu du lundi 8 août);

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières d'ouverture du bureau, au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce vingt-septième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.

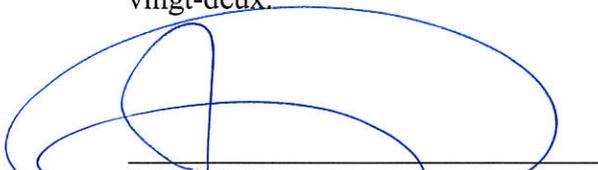


Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 15 h et 17 h, le 27^e jour d'avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-septième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier